

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 09 OCTOBRE 2014**

Délibération  
n° 2014.10.230

**Modification du  
tableau des effectifs**

**LE NEUF OCTOBRE DEUX MILLE QUATORZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **03 octobre 2014**

**Secrétaire de séance** : Jacky BONNET

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Danielle BERNARD, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Gérard BRUNETEAU, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Françoise LEGRAND, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, François NEBOUT, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

**Ont donné pouvoir** :

Mireille BROSSIER à Michel GERMANEAU, Samuel CAZENAVE à Patrick BOURGOIN, Danielle CHAUVET à Elisabeth LASBUGUES, Françoise COUTANT à Jacky BONNET, Martine FRANCOIS ROUGIER à Véronique DE MAILLARD, Janine GUINANDIE à Jacky BOUCHAUD, Philippe LAVAUD à Jean-François DAURE

**Excusé(s)** :

**Absent(s)** :

Mireille BROSSIER, Samuel CAZENAVE, Danielle CHAUVET, Françoise COUTANT, Martine FRANCOIS ROUGIER, Janine GUINANDIE, Philippe LAVAUD

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 OCTOBRE 2014**

**DELIBERATION  
N° 2014.10.230**

RESSOURCES ET PROSPECTIVES / RESSOURCES  
HUMAINES

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

La gestion des ressources humaines nécessite l'ajustement régulier du tableau des effectifs.

**1. Direction des politiques communautaires :**

**Médiathèque**

Pour permettre la nomination de 2 agents admis à un concours sur épreuves, il conviendrait de créer 2 postes de catégorie B, l'un relevant du cadre d'emplois des techniciens et l'autre du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques. Leur poste actuel du cadre d'emplois des adjoints techniques d'une part et des adjoints du patrimoine d'autre part, serait supprimé à l'issue de leur période de détachement pour stage.

**Conservatoire**

Afin de faciliter le remplacement d'un agent ayant sollicité son départ à la retraite début 2015, il est proposé de créer un poste du cadre d'emplois des rédacteurs par anticipation pour permettre un tuilage de quelques semaines. Le poste libéré serait supprimé ultérieurement à la date de radiation des cadres de l'agent.

**Stade**

La mise en service prochaine du stade d'athlétisme communautaire nécessite l'affectation permanente d'un responsable du site chargé de gérer son exploitation et d'accueillir les utilisateurs. Il est proposé d'y affecter un agent actuellement en poste à Nautilus, sans création de poste.

**2. Direction attractivité, économie et emploi**

Cette nouvelle direction, issue de la fusion de la direction générale adjointe missions transversales, de la direction économie, emploi et insertion et de la direction politiques solidaires, a pour objectif de renforcer la politique de l'agglomération et d'impulser une nouvelle dynamique territoriale dans les domaines de l'économie, de l'emploi et plus largement de l'attractivité. Son pôle économie, innovation et enseignement supérieur se verrait confier l'innovation et le soutien aux projets collaboratifs pour accompagner l'évolution du tissu économique local. Au regard des moyens humains existants et de la dimension stratégique de cette orientation, il est proposé la création d'un poste permanent de chargé de mission relevant du cadre d'emplois des attachés ou ingénieurs.

**3. Direction aménagement, mobilités, développement durable**

Le service coordination du SCoT accompagne les communes dans leurs démarches administratives et juridiques. Pour les aider dans la mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme avec le SCoT, tout en travaillant à sa mise en oeuvre sur les différents axes identifiés (mobilités, agriculture, trame verte et bleue,...), il est proposé la création temporaire d'un poste de technicien pour 3 ans (durée estimée pour répondre aux besoins des communes). L'incidence financière annuelle ferait l'objet d'un remboursement intégral, à moyen constant, dans le cadre de la convention de gestion avec le syndicat mixte de l'Angoumois (SMA).

#### 4. Cabinet/direction générale des services

Afin de gagner en efficacité tout en limitant l'incidence financière, il a été décidé de créer un secrétariat commun au cabinet du président et à la direction générale des services. Pour le composer, il est proposé la création d'un poste du cadre d'emplois des adjoints administratifs, ainsi que l'affectation d'un poste existant au tableau des effectifs.

L'incidence financière annuelle de ces modifications est de 130 000 €, minorés d'une recette de 35 000 € par le SMA.

Les modifications du tableau des effectifs sont reprises ci dessous :

Direction	création	Nbre	Suppression	Nbre
Direction des politiques communautaires - médiathèque	cadre d'emplois des techniciens	1	adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1(*)
	cadre d'emplois des assistants patrimoine et bibliothèques	1	adjoint du patrimoine principal 2 <sup>ème</sup> classe	1(*)
Direction des politiques communautaires - conservatoire	cadre d'emplois des rédacteurs	1	directeur	1(**)
Direction des politiques communautaires - Nautilus			éducateur des activités physiques et sportives principal 2 <sup>ème</sup> classe	1
Direction des politiques communautaires - Stade	cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives	1		
Direction attractivité, économie, emploi	cadre d'emplois des attachés ou ingénieurs	1		
Direction aménagement, mobilités, développement durable - SCoT	cadre d'emplois des techniciens (3 ans)	1		
cabinet/direction générale des services	cadre d'emplois des adjoints administratifs	2		
conseil de développement			adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	1

(\*) suppression envisagée après titularisation, à l'issue de la période statutaire de stage

(\*\*) suppression à la date de radiation des cadres

Vu l'avis du comité technique paritaire du 28 août 2014,

Vu l'avis favorable de la commission Ressources - Prospectives du 1<sup>er</sup> octobre 2014,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la modification du tableau des effectifs ci dessus, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014.

**D'AUTORISER** dans le cas où aucun candidat fonctionnaire ne répondrait au profil de poste proposé après déclaration de vacance de poste, le recrutement d'un agent non titulaire sur le cadre d'emplois des attachés ou ingénieurs (grille indiciaire allant de l'indice brut 379 à l'indice brut 985) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience équivalente, pour occuper les fonctions de chargé de mission Innovation et projets collaboratifs,

Le recrutement temporaire d'un agent non titulaire sur le cadre d'emplois des techniciens (grille indiciaire allant de l'indice brut 340 à l'indice brut 675) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience équivalente, pour occuper les fonctions de technicien chargé de la mise en compatibilité du SCoT, pour 3 ans, à compter de sa date de recrutement,

**DE PREVOIR** les crédits correspondants au budget 2014 et suivants.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>13 octobre 2014</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>13 octobre 2014</b>